

SERVICE PETITE ENFANCE



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

PROJET PÉDAGOGIQUE



08600 GIVET

I – DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Le gestionnaire

Les Sites Multi Accueil (SMA) communautaires de FUMAY, VIREUX-WALLERAND, GIVET et de REVIN sont placés sous la responsabilité du Président, Monsieur Bernard DEKENS, qui la fait exercer par le Directeur Général des Services.

Siège Social : 29, rue Méhul - 08600 GIVET
Téléphone : 03.24.41.50.90 – Fax : 03.24.41.50.99
Email : president@ardennerivesdemeuse.com
www.ardennerivesdemeuse.com

La coordination de ces structures est placée sous l'autorité du service Petite Enfance de la Communauté de Communes, représenté par Mr Gilles LEFEBVRE.

Service Petite Enfance Jeunesse
Tél : 03.24.40.57.54 – Fax : 03.24.40.81.50
Email : g.lefebvre@ardennerivesdemeuse.com

2. La structure

Site Multi-Accueil « LA RIBAMBELLE »
Rue de Mon Bijou
08600 GIVET
Tél/fax : 03 24 29 15 98

Les SMA sont des établissements d'accueil non permanent d'enfants qui assurent un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants :

- âgés de moins de 4 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire),
- âgés de moins de 6 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire) présentant un handicap ou atteint de maladie chronique.

➤ **Capacité :** Agrément modulable de 10 à 30 enfants, dont :
- 1 place enfant porteur de handicap,
- 1 place en situation d'urgence,
- 1 place en situation d'aide à retour à l'emploi,
+ 4 enfants prévus en accueil en surnombre*.

** Des enfants peuvent être accueillis en surnombre à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil prévue. Ce surnombre est fixé à 15% de la capacité d'accueil pour les établissements de 20 à 30 places.*

➤ **Ouverture :** du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (journée continue),

La journée complète d'un enfant ne doit pas excéder une amplitude de 10h00.

➤ **Fermetures annuelles :**

- Les samedis, dimanches et jours fériés,
- 1 semaine pendant les vacances de Noël et 3 semaines en continu sur juillet/août (en alternance avec le SMA de VIREUX-WALLERAND)

➤ **Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Général :**

- Avis relatif au fonctionnement du : 23 novembre 2018

➤ **Attribution de la Prestation de Service Unique (PSU)**

oui **non**

➤ **Contrat Enfance Jeunesse, volet Enfance (CEJ) :**

oui **non**

- Signature d'un CEJ du Territoire Ardenne rives de Meuse 2019 à 2022 avec la CAF et les collectivités en cours de renouvellement sur des actions éligibles dans les champs de l'enfance : Mairies de de FUMAY, REVIN, GIVET, le SIVOS « Terre Querelle ».

II - PROJET SOCIAL DU SMA

1. Les valeurs communautaires à travers le fonctionnement des SMA

De par sa compétence relative à l'accueil de la petite enfance, les valeurs communautaires se définissent de la manière suivante :

- **Offrir un mode de garde répondant aux besoins parentaux et adapté aux jeunes enfants, afin de :**
 - Répondre aux besoins d'accueil collectif régulier des familles sur la base d'un contrat d'accueil au plus proche de la réalité du temps d'accueil.
 - Poursuivre la demande d'accueil occasionnel des familles, exprimée au cours du fonctionnement des haltes-garderies.
 - Accueillir l'enfant dès la fin du congé de maternité sans considération de la situation professionnelle des parents.
 - Accueillir l'enfant scolarisé jusqu'à ses 4 ans.
 - Offrir la possibilité de modifier le contrat d'accueil au cours de l'année.
 - Accueillir l'enfant dans un équipement offrant un environnement adapté et de qualité (aménagement de cellules autonomes permettant un espace de vie adapté à l'âge de l'enfant).
 - Permettre l'accueil d'un enfant non prévu afin de répondre à une demande d'urgence sociale ou exceptionnelle.
- **Répondre à une fonction sociale visant à favoriser la diversité de l'accueil, afin de :**
 - Contribuer à l'égalité professionnelle homme et femme en laissant le choix aux parents entre carrière professionnelle et garde de leurs enfants.
 - Faciliter la vie familiale et le tissu social des familles (avoir du temps libre, participer à des actions de bénévolat, de loisirs...).
 - Faciliter aux administrés l'accès aux formations, aux stages de réinsertion et à la recherche active d'un emploi.
 - Assurer la continuité de service public, ainsi que le principe d'égalité d'accès (tarifs appliqués selon le barème national PSU de la CAF).
 - Favoriser les interactions entre les SMA, les RAM, les infrastructures ou associations du territoire pour une ouverture aux autres.
 - Organiser des actions passerelles avec l'école pour une meilleure intégration des futurs écoliers.
 - Participer à la vie communale, en utilisant les équipements sportifs et culturels, les services sociaux ou en participant aux événements locaux pour favoriser la mixité sociale.

- Favoriser l'intégration et lutter contre la marginalisation des enfants en prévoyant la réservation d'un contingent de places (une sur vingt) au profit des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux et l'intégration d'un enfant présentant un handicap.
 - Favoriser l'insertion professionnelle (faire du SMA un lieu ouvert aux stages).
- **Répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et soutenir la fonction parentale en l'absence des parents :**
- En reconnaissant la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.
 - En veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être.
 - En respectant les rituels de séparation.
 - En respectant leur propre rythme, leur personnalité individuelle, leur développement psychomoteur et affectif.
 - En permettant l'émergence des compétences motrices, perceptives et cognitives de l'enfant.
 - En contribuant à leur éducation et à leur socialisation.
 - En favorisant leur autonomie, leur aptitude à communiquer.
 - En développant la pédagogie de l'encouragement et de la valorisation.
 - En proposant un cadre de vie sécurisé et stimulant.
 - En développant des actions d'éveil culturel et artistique.
 - En poursuivant des actions de partenariat et en menant des projets innovants.
- **Entreprendre des actions en direction des familles et de soutien à la parentalité :**
- En se conformant aux engagements auprès des parents afin de créer un climat de confiance, de compréhension et de respect.
 - En restant disponible et à leur écoute.
 - En prenant en compte l'unicité de chaque enfant et de chaque famille.
 - En encourageant l'implication des parents à la vie de l'établissement et aux sorties.
 - En conviant les parents à animer des ateliers selon leurs affinités.
 - En donnant aux parents la possibilité de s'exprimer, de donner leur avis.
 - En multipliant les actions de communication, d'échanges et de rencontres.
- **Contribuer aux actions bénéfiques des membres du personnel :**
- En proposant un cadre de travail adapté et stimulant.
 - En favorisant la formation individuelle afin de répondre aux besoins de chacun pour améliorer les services de la structure et pour leur carrière professionnelle.
 - En organisant des séances de formation collective thématique au sein des SMA (hygiène, sécurité, risques professionnels, etc...).
 - En participant à des journées pédagogiques.
 - En responsabilisant les membres du personnel à la mise en place de projets dans la structure.

2. Les objectifs recherchés par l'équipe :

« Le projet que nous formulons se situe au carrefour de notre expérience professionnelle et personnelle d'une part et d'autre part de notre écoute des besoins des familles dans notre commune. Chacun des membres de l'équipe fait vivre le projet pédagogique tout en respectant les missions du projet éducatif, répond aux besoins des enfants et leur offre une sécurité affective pendant l'absence de leurs parents. »

Le personnel de la halte-garderie, en collaboration étroite avec les familles veille à :

- offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la collectivité,
- permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation,
- développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers,

- accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation en tenant compte du développement psychomoteur intellectuel et affectif et de la personnalité de chacun,
- favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants...

3. La vie dans la structure

3.1. Aménagement de l'espace

Le SMA dispose de locaux de plain-pied aménagés pour rendre l'espace fonctionnel et agréable à vivre. D'environ 700 m², sa surface est aménagée en plusieurs espaces bien définis. Pour une structure d'une capacité d'accueil comme celle-ci, il est important de pouvoir proposer des espaces et des temps correspondant aux différents rythmes des enfants. Cette organisation permet à l'enfant de ne pas être bousculé, d'être accueilli à tout moment dans des conditions de bien-être et de sécurité.

L'établissement se compose :

- d'1 parvis (91m²) et d'1 SAS d'accueil (5 m²) muni d'un dispositif de contrôle d'accès avec visiophone activé dans les salles d'éveil, le bureau de la directrice et la salle repas des enfants,
- d'1 local poussette (7 m²) permettant aux familles de ranger poussette ou cosy,
- d'1 hall d'accueil (32 m²) avec 46 casiers (à double ouverture sur le couloir de circulation) munis de 2 plans de change, et avec accès à des toilettes publics (4 m²),
- du bureau de la directrice (15 m²) doté d'1 coin d'eau et d'1 plan de change pour les visites du médecin,
- 1 unité de vie pour les - 18 mois comprenant une salle d'éveil (65 m²), 1 local de rangement (9 m²), 1 biberonnerie (7 m²), 2 dortoirs (15 m² chacun), donnant accès direct sur l'espace jeu extérieur,
- 1 unité de vie pour les + 18 mois comprenant 1 salle d'éveil (75 m²), 1 local de rangement (6 m²), 2 dortoirs (15 m² chacun),
- 1 salle de change et de toilettes enfant (22 m²) située en îlot central ente les 2 salles d'éveil,
- 1 salle de motricité (47 m²),
- 1 salle de repas enfant (27 m²), doté d'un lave-main enfant

Les locaux techniques :

- 1 cuisine (26 m²) composée d'1 partie office (propre) et d'1 partie plonge (sale),
- 1 vestiaire personnel avec douche (20 m²),
- 1 salle de réunion (20 m²),
- 1 salle repas pour le personnel (24 m²),
- 1 poste de toilette pour le personnel (4 m²)
- 1 local réserve (11 m²),
- 1 buanderie (8 m²) et 1 laverie (10 m²),
- 1 local entretien (9 m²),
- 1 local poubelle (6 m²),

L'espace jeux extérieurs :

- 1 espace cour intérieure (210 m²) composé d'un préau (46 m²), d'une zone souple -18 mois protégée par une barrière (40 m²), d'1 zone souple avec toboggan (50 m²), d'1 zone goudronnée (64 m²) d'1 local rangement (10 m²),
- 1 espace préau avec sol souple (83 m²) pouvant être transformé après travaux en salle d'éveil en cas d'augmentation de l'agrément,

Ventilation et chauffage

Pour le confort des enfants et du personnel, la structure est équipée d'un système d'aération double flux et d'une pompe à chaleur monobloc à air accouplée à un plancher chauffant et rafraîchissant à basse température.

En termes d'équipements, l'inventaire essentiel se décompose de la manière suivante :

Lieux	Equipements
Hall d'accueil	Canapé double, 2 meubles sur-chaussures, panneaux d'affichage, présentoirs muraux, porte parapluie, 1 horloge
Salle d'éveil - 18 mois	1 borne d'accueil, 1 horloge, 1 armoire intégrée, 1 combiné téléphonique, 1 visiophone avec contrôle d'accès, 1 îlot fermé, 1 module psychomotricité, 1 espace détente tipi, 1 miroir mural avec barres de maintien + tapis, 2 tabourets adultes à roulettes, 2 fauteuils d'allaitement, 1 meuble range doudou, 1 étagère murale à tututes, 5 transats, lots de jeux et jouets, livres, instruments de musique, blouses, porteurs, déguisement, dinette, puzzle, marionnettes,...
Salle d'éveil + 18 mois	1 borne d'accueil, 1 horloge, 1 armoire intégrée, 1 combiné téléphonique, 1 visiophone avec contrôle d'accès, 1 armoire intégrée, 1 cabane d'intérieur, 1 espace cloisonné pour les jeux d'imitation (dinette, jeux de garage,...), 1 coin lecture avec banquette enfant, 1 table d'activité sur roulette T1 + chaises T1, 1 chariot de peinture, étagère murale à tututes, lots de jeux et jouets, livres, instruments de musique, blouses, porteurs, déguisement, dinette, puzzle, marionnettes,...
Biberonnerie	1 ensemble meuble évier + meubles haut et plan de travail, 2 chauffes biberon, 1 micro-onde, lots de biberons et tétines, goupillon et égouttoir, 1 panneau affichage velleda, 1 desserte
Salle de change	2 meubles composés de 2 plans de change avec escalier d'accès et baignoire, 1 meuble casiers, 1 meubles avec ouverture sur 2 faces (linges propre et linge sale) 5 pots, poncho, cape de bain, gants et serviettes, 4 WC enfants, 1 auge avec robinet temporisé, 1 poste d'eau (lavage pots)
Salle de motricité	1 tunnel de motricité, 1 structure en bois avec toboggan, 1 lots de 10 tapis couvrant une superficie de 20 m ² , 1 module de motricité, des cerceaux, 1 lots de ballons tactiles, 1 parachute, 1 tunnel de motricité
Salle repas enfant	2 tables demi-lune T1 et 1 table demi-lune T0, 12 chaises T1, 4 fauteuils T0, 4 fauteuils T0 avec tablettes, 6 tabourets à roulettes adultes, 1 lave-main enfant, 1 panneau affichage en liège, 1 horloge, lot de vaisselle enfant + bavoirs
Dortoirs – 18 mois	8 lits à barrière fixe nourrisson, 5 lits à barrière fixe bébé, 2 lits d'urgence à barreaux, 4 pentes inclinées, 2 écoutes bébé, turbulettes, 1 puff canapé
Dortoirs + 18 mois	18 couchettes empilables, lots de draps sac couchette, 1 puff canapé,
Bureau de la directrice	1 bureau, 1 fauteuil + 2 chaises visiteurs, 1 armoire, 1 bibliothèque, 1 ordinateur équipé d'un logiciel petite enfance, 1 imprimante scanner et fax, 1 horloge
Salle de réunion	1 table de réunion et 12 chaises, 1 panneau affichage velleda, 1 horloge
Salle repos personnel	1 ensemble meuble évier + meubles haut et plan de travail, 1 réfrigérateur, 1 micro-onde, 1 bouilloire, 1 cafetière, 1 table et 6 chaises, 1 canapé et 1 fauteuil, 1 table basse, 1 bibliothèque, 1 panneau d'affichage en liège, 1 panneau d'affichage vitrée (infos personnel), 1 horloge
Vestiaires personnel	12 vestiaires individuels et 5 casiers doubles, 1 balance, 1 douche,
Local Buanderie/Laverie	1 meuble + plan de travail, 1 armoire intégrée, 1 porte corbeille sur roulettes et 2 corbeilles blanches (linge propre) et 2 corbeilles roses (linge sale)
Local laverie	2 lave-linge 8kg et 2 sèche-linge 8 kg, 1 bac à laver
Local entretien	2 chariots de lavage + étagères
Cuisine	<u>Zone sale</u> : 1 meuble plonge avec lave main, 1 lave-vaisselle, 1 meuble poubelle <u>Zone propre</u> : 2 meubles bas, 1 table sur roues, 5 chariots de service, 1 four de remise en t°, 1 armoire froide, 1 lave-main, lots ustensiles de cuisine
Local rangement	Armoires de rangement et étagères
Jeux extérieurs	Lots de vélos, trotteurs, 1 circuit aquatique, ballons, jeu de pêche,....

3.2. Un accueil individualisé

Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est indispensable de favoriser les premiers échanges, puis de connaître et respecter l'enfant dans son individualité, son rythme de développement, et ses capacités d'apprentissage :

➤ L'inscription de l'enfant

Au cours de ce premier contact, les parents peuvent exprimer leurs attentes, verbaliser leurs angoisses face à la séparation, visiter la structure et rencontrer l'équipe d'encadrement.

Ce premier échange permet de faire connaissance aussi bien avec l'enfant qu'avec sa famille. Il est aussi l'occasion de mettre en place une intégration régulière et progressive de l'enfant.

Ce sont les premiers échanges qui déterminent la capacité pour les parents et leur enfant d'investir positivement la structure.

Une première impression favorable les incitera à ne pas vivre la séparation comme un abandon mais comme une occasion pour leur enfant d'enrichir ses échanges.

➤ La période d'adaptation

C'est une première étape importante, elle permet une découverte et une meilleure connaissance de la halte-garderie pour l'enfant et les parents (base d'une relation de confiance) ainsi qu'une connaissance personnalisée de l'enfant par l'équipe de façon à s'adapter à l'individualité de ce dernier.

Elle dédramatise la rupture et favorise l'intégration de l'enfant. Ce temps, qui peut-être plus ou moins long, dépend de chaque enfant.

L'enfant s'habitue progressivement aux bruits, couleurs, odeurs, aux personnes et aux autres enfants.

➤ L'accueil au quotidien

C'est un moment privilégié où l'équipe a un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. L'équipe établit un dialogue avec les parents, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques... Il est, pour l'enfant, un moment riche en émotions : larmes, refus de quitter papa ou maman, ou joie de retrouver la halte-garderie et les petits camarades...

L'équipe accueille l'enfant, lui parle, lui explique que son papa/sa maman s'en va, l'écoute, le rassure. Selon le contexte, elle lui propose de faire un signe à son parent à la fenêtre pour qu'il se rassure par rapport à la notion de présence et d'absence.

Au départ de l'enfant de la structure, ce dernier doit avoir le temps de retrouver ses parents. Les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

3.3. La place du repas

Les biberons, goûters et les repas pris par les enfants à « la Ribambelle » doivent être apportés par les parents. La cuisine est équipée d'un réfrigérateur, d'un micro-onde, d'une cuisinière, d'un chauffe-biberon.

Pour les bébés, la diversification alimentaire est personnalisée et, en accord avec les parents, nous suivons les progrès de l'enfant, ses besoins, nous respectons les régimes et les interdits alimentaires de chaque enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge !

L'appétit des enfants est respecté. Ils sont libres de refuser un aliment après l'avoir goûté.

Aussi, une fois par semaine, est organisé un goûter commun, fourni par la structure et variant chaque fois. Cela permet aux enfants de partager un même goûter, et la découverte ensemble du goût, des couleurs, des textures afin de leur donner envie de goûter à tout.

Le repas est aussi un moment essentiel de socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir, de dialogue et d'apprentissage.

Les enfants apprennent :

- la notion de patience : attendre son tour,
- la politesse et le respect des autres: « s'il te plaît, merci »,
- la propreté : se laver les mains avant et après le repas, manger avec une cuillère ou une fourchette ...,
- l'autonomie : manger seul, avec les doigts ou la cuillère,
- le nom des aliments pour les reconnaître,
- la découverte des saveurs variées...

Une collation est proposée vers 9h30.

Lors des 4 journées continues, les enfants prennent leur repas vers 11h30 pour les petits et 12h00 pour les grands.

Le goûter est servi vers 15h30.

Les anniversaires des enfants peuvent, bien sûr, être fêtés à la garderie, en fonction du souhait des parents. Ces derniers apportent alors ce qu'ils souhaitent pour le goûter et peuvent rester pour la petite fête.

*« Recette pour bien nourrir un enfant :
une louche de **tendresse**
un saladier de **patience**
un brin de **fermeté** »*

3.4. Les soins corporels et les changes

Les couches des enfants sont changées régulièrement au cours de la journée. Le SMA utilise du liniment pour nettoyer le siège et prévenir les irritations. Plus l'enfant grandit, plus ses besoins d'autonomie se font sentir. Ainsi, l'équipe adapte les pratiques de change en fonction de l'évolution de l'enfant : change allongé, debout, proposition du pot, le petit WC, etc... afin d'accompagner l'enfant vers l'acquisition de la propreté. Pour cela, les professionnelles prennent en compte ce qui se passe à la maison. Dans une approche bienveillante et respectueuse de l'enfant, il est accompagné ainsi vers ses nouvelles acquisitions, sans être forcé à quoique ce soit.

« La maîtrise des sphincters est une étape importante chez le jeune enfant [...] Même si les parents décrètent que c'est le moment de ne plus porter de couches, ils ne peuvent pas le forcer à être propre. Lui seul choisit si oui ou non il a envie de leur faire plaisir, de respecter leur demande,... »¹. Le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant sa propreté, se fait en fonction de ce qui a été initié à la maison, de son développement, de ses envies et de ses capacités. L'acquisition de « la propreté » ne peut se faire que si l'enfant est prêt physiologiquement et affectivement. Lorsque l'enfant est capable de monter et descendre les escaliers tout seul par exemple, c'est un signe qu'il commence à avoir une bonne maîtrise de son corps. Une fois prêt « physiologiquement », c'est affectivement que cela peut prendre du temps. L'enfant en effet peut mettre du temps à accepter de « grandir », il a besoin d'avoir confiance en lui et en son environnement afin d'être prêt. Il semble alors important de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant les comparaisons.

Les professionnelles sont particulièrement attentives à favoriser toutes les expériences qui aident l'enfant (même inconsciemment) à « laisser partir » quelque chose qui provient de son corps et /ou à pouvoir faire des expériences dans la salle de bain (s'asseoir sur un pot même habillé, rester assis longtemps sur le pot, tirer plusieurs fois la chasse d'eau...). Il est important de verbaliser, expliquer et rassurer l'enfant intéressé par ce qui se passe aux toilettes. Bien souvent, c'est l'observation qui permet de saisir ce moment.

¹ Laurence Rameau, *Un bébé à la crèche, pédagogies et neurosciences*, p.154, éditions Duval, Janvier 2015
\\Sauvegarde\pe\HG + SMA\SMA GIVET\Projet d'établissement\Projet pédagogique SMA GIVET 2019.doc
8/18

L'équipe transmet alors ses observations aux familles pour dialoguer sur comment cela se passe à la maison. Peut-être va-t-il déjà sur le pot ? Il est intéressant de communiquer ces informations afin de pouvoir poursuivre et accompagner ces étapes à la crèche. Dans tous les cas, il est important de pouvoir travailler en cohérence entre la famille et la micro-crèche, afin que l'enfant s'y retrouve. Ces questions proprement dites sont souvent présentes chez les familles, ainsi que du côté des professionnels, le dialogue permet alors de pouvoir échanger sur ce sujet et s'accorder. (Cf. : notre article « [La propreté](#) »).

3.5. Le sommeil/repos

Pour l'enfant, le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux, il permet de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation.

Nous restons à l'écoute des rythmes veille/sommeil de chaque enfant.

L'enfant doit se sentir en sécurité pour s'endormir.

Les « moyens-grands » participent activement à la préparation de la sieste : passer aux toilettes, aide au déshabillage, récupérer son doudou, sa tétine, sa couche...

Un lit est attribué aux enfants qui viennent régulièrement.

Une sieste après le repas est proposée à tous les enfants, un adulte accompagne l'endormissement.

Nous prenons soin de respecter les habitudes des enfants, ce qui les rassure et les reconforte :

- le doudou : objet très important permettant une transition entre la maison, les parents et la halte-garderie,
- la gigoteuse individuelle (à apporter par les parents, la halte-garderie ne dispose que de couvertures),
- un foulard (pour les bébés) porté par la maman et porteur de son odeur,
- une sucette...

Tous ces objets aident l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui, au moment du coucher réapparaît parfois intensément.

L'équipe prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire reste auprès de lui le temps qu'il s'endorme.

Elle reste à proximité des enfants pour répondre à leurs demandes, les reconforter, mais aussi parfois pour éviter le chahut des plus grands.

4. Jouer et apprendre

Le jeu, c'est une activité physique ou mentale purement gratuite qui n'a, dans la conscience de celui qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'elle procure. L'enfant recherche dans le jeu uniquement la notion de plaisir. Laurence Rameau parle du jeu comment étant « [...] la marque de l'enfance et il ne répond à aucun objectif, programme ou dessin d'adulte. Le jeu du petit est libre et gratuit, il est plaisir avant tout »⁴

4.1. Pourquoi et avec quoi l'enfant joue ?

Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils ont envie de faire dans le jeu et comment ils jouent : « *Le jeu des bébés se doit d'être libre dans la mesure où eux seuls sont capables de discerner ce qui les intéresse vraiment et ce sur quoi ils peuvent exercer leur soif d'expérimentation.* »⁵

Le jeu est alors synonyme de liberté, d'expériences, et de plaisir.

⁴ *Pourquoi les bébés jouent ?* Laurence Rameau, p.8

➤ Les bénéfices du jeu

Selon Jean Epstein, psychopédagogue, « *L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. D'une part, à travers le plaisir qu'il éprouve à essayer ; d'autre part, à travers son environnement* »⁶. Pour l'enfant, tout est jeu, il découvre son environnement, son entourage et se développe grâce au jeu. Jouer, c'est un peu son « travail », c'est en tout cas, une grande partie de son quotidien et donc celui de la micro-crèche ! Le jeu permet de favoriser différentes facettes de son développement :

- son développement moteur (motricité globale, motricité fine),
- son imagination,
- sa créativité,
- son langage,
- ses intelligences.

Il est question de « ses » intelligences car les enfants, tout comme les adultes, sont dotés d'intelligences multiples. En effet, lorsqu'il s'agit d'intelligence, il est souvent fait allusion à l'écriture, la lecture, les mathématiques... toutes ces compétences qui, dans l'esprit, fondent le niveau d'intelligence. Or, il en existe plusieurs dimensions : c'est aussi la créativité, les relations avec les autres, etc. (théorie mise en lumière par Howard Gardner qui parle de « 8 intelligences »). Ainsi, jouer permet de favoriser un développement global et harmonieux de l'enfant.

➤ Comment les enfants jouent-ils ? Et avec quoi ?

Les enfants ont besoin d'être dans l'action, de suivre leur imagination et leur exploration des objets. Ils inventent le monde au fur et à mesure de leurs expériences et n'ont que faire de ce que les adultes veulent leur faire faire, leur montrer, leur demander. Plus ils ont des objets neutres à leur disposition, plus ils peuvent détourner ceux-ci de leur utilité première et en inventer des utilisations. En cela : un carton, un emballage, un balai, par exemple est bien plus intéressant qu'un jouet dit « éducatif » qu'il est souvent difficile et non autorisé de détourner de son usage initial. Le jouet ne permet donc pas forcément le jeu de l'enfant, alors que l'objet ludique, oui. Les objets les plus prisés des petits ressemblent à tout, sauf à des jouets. Car ces derniers, même s'ils sont attractifs pour les enfants, sont vite délaissés à profit d'autres objets. Des bassines, des tissus, des boîtes, des paniers, etc. suffisent à faire le bonheur des tout petits. C'est là que leur créativité et leur imagination se mettent en place, c'est là qu'ils apprennent le plus. Ainsi, à la micro-crèche, il est proposé aux enfants du matériel de jeu varié. Les professionnelles mettent à disposition des enfants des jeux de construction, d'imitation (bricolage, poupées, dinette...), mais également du matériel de récupération et des objets neutres du quotidien (emballages, cartons, sacs à main, chapeaux, ...). La variété des objets proposés leur permet de faire de multiples expériences, et de contribuer à leurs apprentissages de manière ludique et non conformiste !

➤ Le jeu c'est la liberté, mais aussi un cadre

La liberté dans le jeu consiste à le laisser faire son jeu, expérimenter à sa manière, à son rythme, avec qui il veut et comme il le veut. C'est un moyen de le laisser acteur, dans un cadre bien sur délimité. Les seules raisons pour lesquelles nous avons à dire « non » dans le jeu de l'enfant concernent trois éléments :

- sa sécurité,
- la sécurité des autres,
- la dégradation volontaire du matériel.

⁶ *L'explorateur nu*, Jean Epstein

En dehors de cela, il n'y a pas vraiment de raisons d'interdire des choses dans les expériences de l'enfant. Une citation de Laurence Rameau retranscrit la façon de conception du jeu de l'enfant à la crèche : « *Laisser jouer l'enfant, c'est le laisser faire son jeu. Cela correspond à ce que certains nomment « jeux libres » de l'enfant, comme si le jeu pouvait être autre chose qu'une liberté, d'ailleurs. Laisser se faire le jeu de l'enfant s'entend au sens d'une autorisation donnée à l'enfant de faire les choses qui l'intéressent, d'être acteur de son propre jeu.* »

Ce qui n'a rien à voir avec un certain « laisser faire » qui définirait une attitude spécifique de l'adulte, sous entendant, de fait, l'idée d'une absence de limites éducatives. C'est bien différent »²

4.2. La liberté de jouer et faire ses expériences : l'itinérance ludique

Il existe plusieurs manières d'aborder le jeu, plusieurs courants théoriques, pédagogies... les influences par rapport aux pratiques du jeu sont variées et nombreuses. Chacun a son idée de jeu et de comment l'enfant « doit » l'utiliser. **A la crèche, les influences sont variées, mais les professionnelles s'appuient sur une pédagogie plus particulièrement, qui s'appelle « l'itinérance ludique ».** Celle-ci met au cœur la liberté de l'utilisation du matériel de jeu, matériel qui se veut le plus « neutre » possible, offrant une multitude d'expériences à l'enfant.

➤ **Les grands principes de l'itinérance ludique**

L'itinérance ludique est une pédagogie à part entière, qui a été développée par Laurence Rameau. (Pour en savoir davantage : Cf. : notre article « [L'itinérance ludique, un autre regard sur le jeu...](#) »)

Celle-ci connaît plusieurs grands principes :

- une liberté dans le jeu (dans un cadre délimité)
- des espaces de jeux ouverts
- du temps pour jouer et faire des expériences
- un adulte dans un univers

Le terme d'« univers » est utilisé plutôt que celui « d'activités » selon la pédagogie de l'itinérance ludique.

➤ **Les univers ludiques**

Un « univers » fait penser à un ensemble, vaste et ouvert, dans lequel il y a une multitude de possibilités. Un univers ludique met à disposition un ensemble de matériel qui est regroupé selon une certaine logique. Par exemple, l'univers « poupées » est constitué de poupées, mais aussi de vêtements de poupées, couches, petits peignes, de biberons, de boîtes de lait vides, de poussettes, de pots, etc. tout ce matériel constitue un univers dans lequel l'enfant peut faire de nombreuses expériences variées à partir du matériel à disposition. L'utilisation de ce matériel étant totalement libre, l'adulte ne guide pas l'enfant sur ce qu'il « doit » en faire.

➤ **« Itinérer » pour multiplier les expériences**

Plusieurs univers peuvent être proposés en même temps, dans des espaces différents, mais toujours avec un accès ouvert. L'objectif étant que l'enfant puisse « itinérer » entre les espaces de jeux, mélanger le matériel pour enrichir ses expériences. Les propositions de jeux sont alors ouvertes aux plus petits comme aux plus grands, avec du matériel accessible et adapté. De cette manière, chacun peut faire ses expériences en fonction de son stade de développement et de ses intérêts.

² *Pourquoi les bébés jouent*, Laurence Rameau, p.101

La crèche s'inspire fortement de cette pédagogie, car elle est adaptée aux tous petits, de 0 à 3 ans et réponds aux besoins des enfants de cet âge-là. Contrairement à d'autres pédagogies comme celle de Montessori, qui s'adresse davantage à des enfants plus grands.

4.3. Les différentes activités proposées

Les professionnelles ne proposent pas « d'activité dirigée ». L'adulte n'interfère pas dans les expérimentations de l'enfant et ne montre pas de « modèle ». Il l'accompagne en commentant ses jeux, en verbalisant ce qu'il fait, et peut même être invité dans son jeu.

➤ **L'accompagnement par les adultes**

L'objectif de ces moments n'est pas de produire quelque chose. Laurence Rameau explique que : « Vouloir « faire faire » une activité spécifique à un jeune enfant pour l'occuper ou répondre à une commande ne correspond pas à la manière dont l'enfant apprend. Il va s'y conformer, obéissant ou souhaitant faire plaisir aux adultes auxquels il est attaché, adorant la nouveauté et toujours prêt à s'engager dans de nouvelles expériences, mais il s'en lassera aussitôt, faute d'intérêt pour lui ». Ce qui prime c'est le plaisir et la découverte de ses capacités, qui permettent à l'enfant de prendre confiance en lui et de faire des expériences qui lui permettent de développer sa créativité notamment. Il s'agit d'accompagner l'enfant dans sa découverte et compréhension du monde qui l'entoure et des autres. Le résultat attendu n'est pas « le beau », mais plutôt l'enthousiasme et la découverte de matières, de techniques et l'expérimentation de quelques notions de bases (grand, petit / couleurs / contraires) qui se font naturellement par les expériences de l'enfant et la verbalisation de l'adulte.

➤ **Des exemples d'univers proposés**

Voilà quelques exemples d'univers ludiques que nous proposons à vos enfants...

- La peinture, les dessins (craies, crayons, feutres, pastels, etc.),
- Les jeux de transvasements,
- Les jeux d'eau,
- Les jeux moteurs (balles, ballons, parcours, toboggan, etc.),
- La musique, les instruments de musiques, les chansons,
- La « patouille » et la pâte à modeler,
- Les expériences variées avec de la « récup' »,
- Les univers liés à l'imitation : « poupées », « bricolage », « dinette », etc...,
- Les univers de construction : « Lego », « Kapla », « boites gigognes », etc...,
- Les livres, les histoires, le kamishibai, etc...

Chaque univers proposé, se fait selon quelques consignes (pour assurer la sécurité de tous), mais sans consigne de « faire » ou de « produire ». Les univers sont ouverts, pour que chacun puisse venir à sa guise et y fasse les expériences qui l'intéressent.

5. L'accueil d'un enfant en situation de handicap, en situation d'urgence

↳ **En situation de handicap :**

Dans la mesure du possible et de nos compétences, tout enfant présentant un handicap peut être accueilli au sein du SMA. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en

collaboration avec l'équipe professionnelle suivant l'enfant, le médecin de l'établissement, la famille et l'équipe de la structure d'accueil, le cas échéant avec le référent en cas de prise en charge de l'enfant dans une structure médico-sociale (CAMSP, CMPP, Pédopsychiatrie,...). Le PAI est signé par toutes les parties qui ont participé à son élaboration

↳ **En situation d'urgence :**

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et répond à un besoin des parents ou du tiers autorisé qui ne peut être anticipé, soit :

- d'urgence sociale :
 - personne sans hébergement,
 - problèmes familiaux divers,
- d'urgence exceptionnelle
 - hospitalisation d'un des deux parents,
 - problème de garde momentanée.

Une situation de collaboration est envisageable entre les structures d'accueil communautaires et les Relais Assistants Maternels, telle que :

- l'accueil d'urgence d'un enfant en cas de maladie d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e),
- la recherche d'un mode de garde individuel de l'enfant en situation d'accueil d'urgence, si il n'y a plus de place au SMA.

6. La place et la participation des familles à la vie de l'établissement

Le personnel du SMA respecte l'enfant et sa famille dans leur identité culturelle et leurs diversités sociales. Pour cela, il mettra tout en œuvre pour échanger, être à l'écoute et expliquer aux parents la journée de leur enfant afin d'établir une relation de confiance.

Les parents trouvent au SMA un lieu d'écoute où ils peuvent faire part de leurs inquiétudes, de leurs doutes mais également de leur fierté à l'égard de leur enfant.

L'équipe pédagogique n'est pas là pour juger mais pour les aider et respecter leur projet éducatif. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et tout nouvel apprentissage est d'abord introduit à la maison, c'est pourquoi nous privilégions toujours les échanges quotidiens avec les parents (à l'arrivée et au départ de celui-ci).

En l'accompagnant, les parents peuvent rester un moment avec leur enfant. Durant cette période, ils informent le personnel de l'état de santé de leur enfant et des événements qui le concernent.

Les informations concernant la structure sont affichées à l'entrée de la structure. Par ailleurs, deux réunions de structure sont prévues dans l'année. Elles permettent aux parents de se rencontrer, de dialoguer avec l'équipe dans le but de les informer du quotidien de la structure et de recueillir toutes les suggestions et critiques quant au fonctionnement et à l'organisation de la structure.

➤ **L'élaboration du projet pédagogique et du projet d'activités**

Le projet pédagogique est élaboré et validé en équipe. Il est régulièrement retravaillé par les professionnelles.

7. Les compétences professionnelles

A tout moment de la journée, l'encadrement des enfants est respecté. Pour ce faire, un planning des horaires de travail a été élaboré et affiché à la halte-garderie en fonction de l'agrément modulable qui permet l'accueil de 10 à 30 enfants selon certaines heures de la journée.

↳ Composition du personnel

- 1 **directrice**, titulaire du diplôme d'Éducatrice Spécialisée à 35/35^{ème},
- 1 directrice-adjointe, titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants à 35/35^{ème},
- 4 assistantes d'accueil Petite Enfance, titulaires du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture -1 à 31,50/35^{ème}, 3 à 35/35^{ème},
- 4 agents sociaux de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance (1 à 35/35^{ème}, 1 à 32/35^{ème}, 1 à 26,50/35^{ème} 1 à 20/35^{ème}),
- 5 adjoints techniques (fonction restauration et entretien) à 19/35^{ème}.

↳ La directrice

La direction du SMA lui est confiée sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service pour :

- assurer l'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- encadrer la répartition des tâches du personnel, veiller à une cohésion d'équipe,
- assurer la gestion administrative et financière quotidienne,
- coordonner les interventions du médecin de l'établissement,
- réaliser, en lien avec l'équipe, le projet éducatif de la crèche et garantir sa mise en pratique au quotidien,
- mettre en place des partenariats avec des intervenants extérieurs et veiller à leurs bons échanges en respectant les conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être de l'enfant,
- présenter la structure d'accueil, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement aux familles avant l'admission de l'enfant,
- prononcer les admissions,
- réaliser l'inscription des enfants et tenir à jour les dossiers personnels des familles,
- organiser les échanges d'informations entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipe assurant l'accueil,
- exercer un rôle de suivi sanitaire des enfants en collaboration avec le médecin de l'établissement, et éventuellement avec les médecins de familles, ou tout organisme compétent (PMI, CAMSP,...),
- tenir à jour le registre de sécurité et veiller au suivi des contrôles et à la vérification périodique des installations, des jouets,
- Veiller à l'équilibre alimentaire des repas distribués aux enfants, ainsi que les conditions de sécurité et d'hygiène liées à la remise en température et mixage,
- Veiller à l'état de santé physique et affectif des enfants accueillis.

Elle est tenue de signaler à sa hiérarchie et au médecin départemental de la PMI tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement, ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle doit ouvrir des dossiers personnels à chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle est tenue de présenter lors des visites de contrôle.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement et du projet pédagogique, ainsi que de leur mise en œuvre.

Continuité de la fonction de direction :

Les responsables de l'établissement communautaire veillent à ce que les conditions nécessaires à la continuité de la fonction de direction soient garanties en cas d'absence pour congés ou pour maladie de la directrice :

Cas du SMA de GIVET :

- **transfert de la fonction de direction, en premier lieu, par la directrice-adjointe titulaire du diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants,**
- **en second lieu, recrutement d'un personnel qualifié disposant de l'ancienneté nécessaire pour prétendre à la fonction de direction dans le cas où la directrice adjointe est absente :**

☞ Éducateur de Jeunes Enfants, puéricultrice ou par dérogation de tout personnel qualifié selon l'article R 2324 – 46 du Code de la Santé Publique.

Conditions de fermeture exceptionnelle de l'établissement

Dans le cas où la continuité de direction ne peut être assurée conformément aux conditions citées ci-dessus ou dans le cas où le taux d'encadrement est insuffisant, la Communauté se verra dans l'obligation de fermer l'établissement concerné. Cette fermeture devra être également envisagée dans le cas où les normes d'encadrement, selon l'art 2007-230 du 20 février 2007, ne pourront être respectées et en cas de force majeure.

La Directrice-adjointe

Elle secondera et assistera la directrice dans les tâches éducatives, administratives et financières journalières.

En cas d'absence de la Directrice, elle sera chargée :

- de la gestion administrative et financière de l'établissement (relations des services administratifs, règlement des parents...),
- de l'organisation interne (suivi du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement, gestion du personnel et distribution des tâches).

En présence de la Directrice, les missions attribuées seront identiques à celles de l'auxiliaire de puériculture dans son rôle dans les sections.

L'auxiliaire de puériculture

Missions :

- Accueil des enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien des jouets et jeux des enfants.
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation.
- Participation aux réunions d'équipe.
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.
- Délivrer les médicaments aux enfants après vérification de l'ordonnance et du conditionnement des médicaments par la Directrice. Tenir à jour le registre infirmier.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- dans l'application du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel et des locaux mis à disposition aux enfants afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

L'agent social

Missions :

- Accueil des enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique.
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien du matériel pédagogique des enfants.
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation.
- Participation aux réunions d'équipe.
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.
- Dispenser tous soins d'urgences de manière protocolaire (selon les protocoles santé), en l'absence d'une auxiliaire de puériculture et en cas d'urgence.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- dans l'application du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel mis à disposition afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

 **L'agent de service****Missions :**

- Assurer la réception des repas livrés et contrôler les opérations de livraison et de stockage.
- Remise en température et mixage (si nécessaire) des aliments reçus en liaison froide.
- Assurer un contrôle des températures des installations dans la cuisine.
- Assurer un contrôle des températures et des dates de péremption des denrées alimentaires.
- Assurer le service et la distribution des repas aux enfants, et des goûters, si nécessaire.
- Entretien des locaux et aider à l'entretien du matériel pédagogique.
- Entretien et rangement du linge.
- Assurer la gestion et les commandes des produits et matériels d'entretien, et de son rangement.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'hygiène et de la propreté des locaux,
- de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des repas servis aux enfants,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel et des locaux mis à disposition, afin de prévenir de tout accident),
- du respect de la marche en avant, respect de la chaîne du froid, des protocoles de préparation du service des repas, des protocoles de nettoyage et de désinfection,
- du dosage et de la sécurité des produits d'entretien,
- du bien-être physique et affectif des enfants pendant leur service.

 **Le médecin de l'établissement**

La surveillance médicale est assurée par un médecin référent, appelé médecin de l'établissement.

Ses différents rôles, selon l'article R 2324-39 du code de la santé publique :

- Il veille aux mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Il définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence et assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- Il autorise l'admission et assure le suivi des enfants en situation de handicap.
- Il veille à l'état de santé global de l'enfant.

- Il établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant pour les enfants de moins de 4 mois.

A défaut de trouver un médecin d'établissement, c'est le médecin de famille qui autorise l'enfant à fréquenter l'établissement en délivrant un certificat médical.

Le concours de la puéricultrice

La direction du SMA de REVIN est assurée par une puéricultrice. Dans l'exercice de ses compétences, elle apporte, également, son concours au responsable du service petite enfance et aux directrices des autres structures pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Les réunions d'équipe

Une réunion, toutes les 4 semaines, est prévue avec la directrice, le personnel et le responsable du service Petite Enfance permettant une réflexion collective. Chaque salarié doit pouvoir s'exprimer librement sur son ressenti professionnel sans se sentir jugé. Les besoins en formation de l'équipe sont pris en compte par le gestionnaire de la structure.

8. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs

Les partenaires

Avec la PMI :

- relation de prévention de concertation, de conseils et d'assistance.

Avec la CAF :

- relation d'écoute, de concertation, d'assistance et de conseils, envoi des états de présence (suivi de la PSU).

Des échanges ponctuels peuvent être organisés tout au long de l'année :

Avec l'école maternelle Bon Secours :

- actions passerelles en vue d'une cohérence éducative,
- ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h15 à 16h15.

Avec d'autres organismes (commune, association, partenaires...) :

- sous forme de convention,
- mise en place des échanges ou des activités en lien avec le projet éducatif susceptibles de renforcer la qualité de l'accueil, la participation à la vie locale et les actions de soutien à la parentalité et de socialisation parents-enfants.

Avec les centres de formation :

- la halte-garderie est un lieu ouvert aux stages de formation aux métiers de la Petite Enfance, aux carrières médico-sociales, préparation aux BEP et CAP.

9. Les modalités d'évaluation

↳ Évaluation journalière :

Une bonne communication entre l'équipe contribue dans un premier temps à analyser « à chaud » les réussites ou les incidences des choix et des activités mises en place sur le terrain.

La directrice est garante de la qualité du service, du bien-être des enfants, de l'accueil des parents et de l'organisation du travail d'équipe. Sa fonction lui permet de recentrer les objectifs de travail ainsi que les valeurs de l'équipe si nécessaire.

↳ Évaluation mensuelle :

↳ Évaluation mensuelle :

Qui : - la directrice, le personnel, le responsable du service Petite Enfance.

Quand : - une réunion toutes les 4 semaines de fonctionnement.

Objet : - organisation et évaluation du travail réalisé,
- bien-être des enfants,
- préparation d'activités ou de projets.

Un compte rendu de la réunion sera réalisé, classé et transmis au responsable du service Petite Enfance.

↳ Réunions de structure :

Qui : - entre l'équipe de la crèche, le responsable du service Petite Enfance et les parents.

Quand : - deux réunions en début et fin d'année scolaire.

Objet : - prise en compte des attentes et des avis des familles.

↳ Bilan annuel :

Un bilan annuel est transmis par la Directrice au responsable du service Petite Enfance.

Ce dernier prépare un bilan général des établissements communautaires d'accueil de jeunes enfants en direction de la Commission Formation et Vie Sociale (C.F.V.S) en charge du service au sein de la Communauté de Communes.

Le bilan annuel sera communiqué au Conseil Général, à la CAF et aux membres de la C.F.V.S pour une réflexion commune.